

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WEITBRUCH****PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 25 mars 2025**

Mme Brigitte STEINMETZ, vice-présidente du C.C.A.S., ouvre la séance à 18h05 en présence des membres suivants du Conseil d'Administration :

Membres délégués du conseil municipal :

- M. Jean-Claude KREBS, adjoint au maire
- Mme Brigitte RIEHL, conseillère municipale

Membres nommés par le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

- Mme Laure BIENFAIT
- Mme Brigitte DISS
- Mme Gaëlle ROSER

Absente excusée avec pouvoir :

- Mme Esther MERINO donne pouvoir à Mme Brigitte RIEHL
- Mme Micheline BLANCK donne pouvoir à Mme Brigitte STEINMETZ

Absents excusés :

- M. Damien HENRION, maire et président du CCAS
- Mme Susana PIRES

Absent :

- M. Philippe SPITZ, conseiller municipal

Calcul du quorum : $11 : 2 = 5,5$ arrondi au nombre supérieur : 6

Avec 6 membres présents à l'ouverture, le quorum est atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice générale des services

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 17 octobre 2024
2. Approbation du compte de gestion 2024
3. Adoption du compte administratif 2024
4. Affectation du résultat
5. Vote du budget primitif 2025
6. Adoption du Compte Financier Unique
7. Bilan de la fête des seniors 2024
8. Fête des seniors 2025
9. Bilan de l'aide sociale et alimentaire
10. Informations et communications diverses

1 Adoption du procès-verbal de séance du 17 octobre 2024

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024 transmis le 6 novembre 2024.

2 Approbation du compte de gestion 2024

Mme STEINMETZ soumet le compte de gestion 2024 du Comptable Public qui se solde par un excédent de fonctionnement de 7.733,34 €.

Le conseil d'administration après avoir entendu les résultats de 2024,

Vu que le compte de gestion 2024 coïncide en tous points avec le compte administratif de la commune,

DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2024.

3 Adoption du compte administratif 2024

Mme STEINMETZ présente les comptes de l'exercice 2024 qui se soldent par un excédent de fonctionnement de 7.733,34 €.

M. Damien HENRION, président étant excusé pour cette séance, Mme STEINMETZ demande s'il y a des questions complémentaires, comme il n'y en a pas, elle fait procéder au vote.

Le Conseil d'Administration,

DECIDE à l'unanimité

D'APPROUVER le compte administratif 2024.

4 Affectation du résultat

Brigitte STEINMETZ précise qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu l'excédent de fonctionnement de 7.733,34 € constaté au compte administratif 2024 approuvé au point précédent,

DECIDE à l'unanimité

D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement de 7.733,34 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

5 Vote du budget primitif 2025

Mme STEINMETZ présente le projet du budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 22.933,34 €. La section d'investissement est à zéro.

Le Conseil d'administration après avoir entendu l'exposé,

DECIDE à l'unanimité

DE VOTER le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 22.933,34 €.

6 Adoption du Compte Financier Unique

Mme STEINMETZ expose :

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Deux prérequis doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le CFU :

- Avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs
- Avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Le budget principal de la commune de WEITBRUCH remplissant les conditions précisées, elle souhaite mettre en œuvre le CFU dès l'exercice 2025.

Le budget annexe du CCAS doit suivre le budget principal

Après délibération le conseil d'administration**DECIDE à l'unanimité,**

- La mise en place du CFU dès les comptes de l'exercice 2025,
- D'autoriser le président à réaliser toutes les démarches utiles à cette fin.

7 Bilan de la fête des seniors 2024

La fête des seniors de 2024 avait lieu le 8 décembre.

510 seniors ont été invités, 298 ont participé.

84 bons ont été attribués dont 18 ont été pris en charge financièrement à ce jour.

38 repas ont été distribués à domicile.

En 2023 : 84 bons émis et 59 bons utilisés

Mme STEINMETZ propose de faire un débriefing sur la fête et le repas.

Ci-dessous les observations formulées :

- Il faudrait désigner un responsable de la cuisine qui coordonne à l'instar de Micheline pour le café
- De même, il faudrait désigner un responsable de salle par secteur
- Il faut plus de torchons dans la cuisine (et pas de nid d'abeille), quitte à en racheter
- Les produits en cuisine doivent être mis à disposition dès le début (papier du sèche main, produit vaisselle, éponge, ...)
- La sauce raifort était trop liquide et à ne pas mettre sur la viande
- La viande était coupée trop finement
- Les pommes de terre n'étaient pas bonnes
- Les crudités étaient trop assaisonnées
- Le pain est coupé trop finement, ne plus le faire couper à la boulangerie.
- Pour la livraison des repas à domicile : prévoir deux petits contenants supplémentaires pour la sauce et les quenelles, la soupe dans les thermos était très bien et les équipes ont bien fonctionnées donc à reprendre pour 2025

8 Fête des séniors 2025

Elle aura lieu le dimanche 7 décembre 2025.

Le nombre de séniors à inviter sera sensible identique à 2024.

Ci-dessous les points qui ont été retenus, les autres seront examinés lors de la prochaine séance :

- Pour l'animation musicale de 15h00 à 18h30, il est convenu de solliciter le groupe « Pêche d'enfer » pour un tarif de 630 €.
- Pour l'animation pendant l'apéritif, Mme STEINMETZ fera une demande à la musique intercommunale.
- Une équipe décoration sera constituée pour la décoration du sapin et des tables
- Le menu sera pris chez Fechter : pot au feu
- Rajouter du fromage au menu
- Pour le chocolat à mettre sur la table, on prend le père Noël de chez Stoffel et on passe par Wapama
- Pour le crémant prendre du brut de chez Muller et un caton de demi-sec
- Sont invitées les personnes de 70 ans et plus

Mme STEINMETZ remercie Martine et Marie-Thérèse pour l'organisation et le travail tout au long de l'année.

9 Bilan de l'aide sociale et alimentaire

Les bénéficiaires de la banque alimentaire à ce jour sont :

- 1 personne seule et 3 enfants
- 1 couple et 2 enfants

10 Informations et communications

Le registre des personnes vulnérables a été constitué.

Des visites à domicile ont été faites par les membres.

Il est décidé d'envoyer un courrier de la part du président du CCAS pour annoncer la visite des membres aux séniors qui semblent un peu isolés comme le font d'autres communes notamment Mertzwiller.

Mme STEINMETZ remercie les membres et lève la séance à 19h35.

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 23 avril 2025

Délibérations mises en ligne sur le site internet le 23 avril 2025.

La Vice-Présidente,



Brigitte STEINMETZ

La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse WEISBECKER